
Nombre de membres

Séance du vendredi 23 janvier 2015

en exercice : 11

L'an deux mille quinze et le vingt trois janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 15 janvier 2015, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DREVET Jean-Jacques, Maire.

Présents : 9

Votants : 9

Sont présents : Jean-Jacques DREVET, Damien BELLANGER, Joël MOREL, Caroline DE AZEVEDO ORFAO, Isabelle DEBENEST, Virginie DUMAS, Martine GOUILLOU, Philippe MARCHAL, Thierry ROHAT

Représentés :

Excuses : Stéphane JACQMIN

Absents : Hervé LE MEN

Secrétaire de séance : Philippe MARCHAL

Ordre du jour

- Convention de mise à disposition de l'USEDA pour l'installation d'un transformateur électrique
- Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif
- Remise de chèque à l'encaissement
- Avenant au contrat de prévoyance risques statutaires
- Nettoyage des cuves à fuel
- Questions diverses

Objet : Convention USED A - 2015_001

Le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de renforcement du réseau électrique dans le Bourg, il convient d'établir une convention avec l'USEDA pour l'implantation d'un transformateur dans la cour de l'École.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer ladite convention.

Objet : Mandatement des dépenses d'investissement - 2015_002

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le mandatement de nouveaux travaux d'investissement avant le vote du Budget Primitif, à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2014.

Objet : Remise de chèques à l'encaissement - 2015_003

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à remettre à l'encaissement deux chèques de 9,06 € et de 24,90 € d'Orange.

Objet : Assurance risques statutaires - 2015_004

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au regard de la sinistralité grandissante des arrêts de travail sur le Département de l'Aisne, l'assureur GRAS SAVOYE fait état d'un déséquilibre financier. Diverses propositions ont été faites. Le Centre de Gestion de l'Aisne a décidé de retenir la proposition suivante :

- augmentation de 15 % de l'ensemble des taux de primes
- mise en place d'une franchise de 15 % sur le remboursement des indemnités journalières pour les arrêts qui interviendront dès le 1er janvier 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer un avenant au contrat d'assurance.

Objet : Nettoyage des cuves à fuel - 2015_005

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire nettoyer les cuves à fuel afin d'éviter les pannes répétitives du chauffage de la mairie et des écoles.

Seule la Société CAMPUS a proposé ses services pour réaliser ce travail pour un coût de 1 680 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le devis et à passer commande.

La séance est levée à 22 heures.

le Maire,
J. Jacques DREVET